



**AFFJUR/AR-2025-406
ARRETE DU MAIRE**

Objet : Abrogation de l'arrêté n° 2025-361 du 5 septembre 2025 portant sur la désignation de Monsieur Antoine BONNELLE en qualité de coordonnateur communal

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la délibération n° 2019-151 du Conseil municipal du 5 novembre 2019 fixant la rémunération des agents recenseurs ;

Considérant la renonciation de Monsieur Antoine BONNELLE au poste de coordonnateur communal de l'enquête de recensement ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2025-361 du 5 septembre 2025 est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines,
- transmis au comptable de la Collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à Trappes, Ali RABEH
Maire de Trappes



-7 OCT. 2025

Trappes, la Ville écologiste et solidaire !

Reçu du Contrôle de légalité le 07/10/2025
Identifiant : 078-217806215-20251006-14151-AI-1-1